Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260227-20260227009-DE

Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

L'an 2026, le 27 février à 17 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire SUPER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 février 2026.

Présents : Grégoire SUPER, Stéphane BAILLARGEAU, Soazig CADORET, Bernard CATEL, - Léon CLEMENT, Dulce DE BARROS BORGES, Stéphanie FOSSADIER, Josiane JAFFRE, Hugues JEHANNO, - Véronique KERVARREC, Hervé LAUDIC, Romain LE BIHAN, Jacqueline LE GAL, Alain LE GRAND, Marie-Laure LE LAUSQUE, Catherine LORGEOUX, Christelle MORISSEAU, Mickaël OFFRET, Yves PICHARD, Michel TALMON, Nelly TARDIF, Eric VOURCH,

Absents avec pouvoirs :
- Jérémy BENOIT, donnant pouvoir à M. JEHANNO,
- Pierrick BUNOUF, donnant pouvoir à Mme. LE LAUSQUE,
- Hélène MOREAC, donnant pouvoir à Mme. Le Gal,

Absents :
- Isabelle ALLIOUX,
- Karine DIBOUES,

A été nommée Secrétaire de séance : Nelly TARDIFF

20260227009 - ESPACE PUBLIC – VIDÉOPROTECTION – CONVENTION ET SUBVENTION

La croissance de la ville de Locminé est constée et reconnue par tous :
- Avec une population de 5 013 habitants (INSEE 2016) (4 585 en 2018) sa population évolue de l'ordre de 1.3% par an, soit une très forte dynamique,
- L'évolution du trafic routier de la RN 24 et surtout de la RD767 qui place notre Ville a un carrefour stratégique de centre bretagne. Pour preuve le Département a mandaté des bureaux d'études pour évaluer les différentes hypothèses d'améliorations et de sécurisations de la RD.

Afin de conserver le « bien vivre » dans notre ville, et de limiter les trafics et agressions de personnes extérieures, il est prévu de remplacer le système de vidéosurveillance actuel.

Une analyse conjointe avec le service départemental de la Gendarmerie Nationale a permis de définir les sites à privilégier (lieux de passage, espaces publics

La technologie et le cadre juridique évoluant très rapidement, il est proposé de solliciter l'assistance de Morbihan Energies afin de nous accompagner dans la consultation des entreprises et dans la sollicitation des subventions.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses			**Recettes attendues**		
Caméras	161 600,00 €		Etat FIDPR ("S")	50%	121 620,00 €
Exploitation (cœur du système)	33 200,00 €				
Paramétrages et formation	7 900,00 €		Conseil régional	20%	48 648,00 €
Imprévus	40 540,00 €	20%			
			Ville de Locminé	30%	72 972,00 €
Total €HT	243 240,00 €		Total		243 240,00 €
Total €TTC	291 888,00 €				

LE CONSEIL,

- VU le projet de convention avec Morbihan Energies,

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260227-20260227009-DE

- CONSIDERANT la nécessité de mettre en place un système de vidéoprotection sur la commune,
- CONSIDERANT la présentation faite par M. SUPER, Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : VALIDE le projet de convention avec Morbihan Energies pour la mise en place de systèmes de vidéoprotection,

ARTICLE 2 : SOLLICITE l'Etat au titre de l'appel à projet FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) de 2026 (Programme « S » - Sécurisation) selon le plan de financement indiqué ci-dessus,

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 27 février 2026
Grégoire SUPER
Maire

